

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
195^e année
4 juillet 2019
n° 24 / 7825^e
pages 1329 à 1384

/ Droit des sociétés

La loi PACTE du 22 mai 2019 empêche-t-elle de sanctionner les abus de majorité ?

> *point de vue Bruno Dondero*

1349

Quelques observations sur la conclusion, la modification et l'exécution des pactes d'associés

> *chronique Antoine Tadros*

1351

ÉDITORIAL

1329 Le droit au bac, *Nicolas Dissaux*

ACTUALITÉS

- 1332 Action de groupe (clause abusive) : contrat de location de logement
- 1332 Clause abusive (contenu) : principe d'effectivité et examen d'office par le juge
- 1335 Autorité parentale : portée du délaissement parental unilatéral
- 1336 Bail d'habitation (congé) : calcul des ressources du locataire âgé
- 1337 Peine (confiscation) : contrôle des conditions de saisie d'un immeuble
- 1341 Géolocalisation (parking d'immeuble) : lieu privé mais pas lieu d'habitation
- 1344 Affaire *Vincent Lambert* : cassation de l'arrêt de la cour d'appel de Paris
- 1345 Participation (prime obligatoire) : portée de l'abrogation d'un dispositif législatif
- 1347 *Open data* (décisions de justice) : anonymat des avocats

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

- 1358 Troisième chambre civile, *Anne-Lise Collomp, Catherine Corbel, Ludovic Jariel et Valérie Georget*
- 1367 Chambre commerciale, *Anne-Claire Le Bras, Thierry Gauthier et Stéphanie Barbot*
- 1376 **Notes** : Réserve héréditaire et enjeu de la compétence juridictionnelle dans les litiges en matière de succession internationale, *note sous Civ. 1^{re}, 29 mai 2019, Johanna Guillaumé*
- 1380 Appréciation restrictive du devoir de mise en garde du banquier en matière de regroupement de crédits, *note sous Com. 17 avr. 2019, Jérôme Lasserre Capdeville*

ENTRETIEN

1384 Veronika Korom – Vers une nouvelle loi sur le renseignement ?

DALLOZ



Version numérique incluse*



321924



9 782993 219249

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascal DEUMIER,
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger : 711 € HT

Prix au numéro : 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Juin 2019

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 000 098

Code APE 5811Z

TVA FR 69572195550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Nicolas Dissaux

1329

Le droit au bac

ACTUALITÉS

1332

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Action de groupe (clause abusive) : contrat

de location de logement, *Civ. 1^{re}, 19 juin 2019*

Clause abusive (contenu) : principe d'effectivité

et examen d'office par le juge, *CJUE 26 juin 2019*

Contrat d'affaires

Transport aérien (retard) : notion de « circonstances extraordinaires », *CJUE 26 juin 2019*

Propriété intellectuelle

Marque (contrefaçon) : principe de réparation intégrale du préjudice, *Crim. 26 juin 2019*

1334

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Propriété (action en élagage) : application aux seuls fonds contigus, *Civ. 3^e, 20 juin 2019*

Contrat-Responsabilité-Assurance

Indemnisation par l'ONIAM : survenance d'un dommage à faible probabilité, *Civ. 1^{re}, 19 juin 2019*

Famille-Personne-Succession

Autorité parentale : portée du délaissement parental unilatéral, *Cass., 1^{re} civ., avis, 19 juin 2019*

1336

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (congé) : calcul des ressources du locataire âgé, *Civ. 3^e, 20 juin 2019*

1336

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Assurance automobile (incendie) : véhicule stationné dans un garage privé, *CJUE 20 juin 2019*

1337

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Peine (confiscation) : contrôle des conditions de saisie d'un immeuble, *Crim. 26 juin 2019*

Coups et blessures volontaires :

portée d'une requalification sur l'indemnisation, *Crim. 25 juin 2019*

Presse et communication

Communication audiovisuelle : responsabilité en cascade, *Crim. 18 juin 2019*

Procédure pénale

Instruction (constitution de partie civile) : vol dans une résidence hôtelière, *Crim. 25 juin 2019*

Enquête (recherches d'empreintes papillaires) : absence d'autorisation du procureur, *Crim. 18 juin 2019*

Mandat d'arrêt européen (décision-cadre) : déclaration postérieure d'un État membre, *CJUE 24 juin 2019*

Extradition vers le Canada :

contrôle de l'avis émis par la chambre

de l'instruction, *Crim. 19 juin 2019*

Sonorisation de lieu privé : détournement de procédure, *Crim. 18 juin 2019*

Mineur (crime) : appel contre l'ordonnance de renvoi, *Crim. 26 juin 2019*

Géolocalisation (parking d'immeuble) : lieu privé mais pas lieu d'habitation, *Crim. 18 juin 2019*

Confiscation (contrat d'assurance vie) : montant inférieur à l'objet du délit, *Crim. 26 juin 2019*

1341

DROIT PUBLIC

Fiscalité

Impôt sur le revenu (assiette) :

constitutionnalité du régime, *Cons. const., 28 juin 2019*

Droit administratif

Étranger (rétention administrative) : réintroduction par la France d'un contrôlé aux frontières, *Civ. 1^{re}, 13 juin 2019*

Décisions administratives (légalité externe) : constitutionnalité du régime, *Cons. const., 28 juin 2019*

Environnement

Chasse (moyen prohibé) : utilisation d'un cheval à fin de poursuite et de rabat, *Crim. 25 juin 2019*

Santé publique

Affaire Vincent Lambert : cassation de l'arrêt de la cour d'appel de Paris, *Cass., ass. plén., 28 juin 2019*

1345

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Participation (prime obligatoire) : portée de l'abrogation d'un dispositif législatif, *Soc. 26 juin 2019*

Harcèlement moral (constitution de partie civile) : point de départ de la prescription, *Crim. 19 juin 2019*

Sécurité sociale

Frais de transport sanitaire : portée de la décision d'inconstitutionnalité, *Civ. 2^e, 20 juin 2019*

Amiante (délai de prescription) : assistance par une tierce personne, *Civ. 2^e, 13 juin 2019*

Accident du travail (enseignement) : application de la loi du 10 juillet 2014, *Civ. 2^e, 20 juin 2019*

1347

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Open data (décisions de justice) : anonymat des avocats

Profession juridique et judiciaire

Avocat salarié (litige contractuel) : compétence du bâtonnier en l'absence de conciliation, *Civ. 1^{re}, 19 juin 2019*



POINT DE VUE

1349 La loi PACTE du 22 mai 2019 empêche-t-elle de sanctionner les abus de majorité ?
par Bruno Dondero



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1351 Quelques observations sur la conclusion, la modification et l'exécution des pactes d'associés
par Antoine Tadros

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

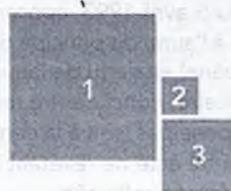
1358 Troisième chambre civile
par Anne-Lise Collomp, Catherine Corbel, Ludovic Jariel et Valérie Georget

1367 Chambre commerciale
par Anne-Claire Le Bras, Thierry Gauthier et Stéphanie Barbot

NOTES

1376 Réserve héréditaire et enjeu de la compétence juridictionnelle dans les litiges en matière de succession internationale, note sous Civ. 1^{re}, 29 mai 2019
par Johanna Guillaumé

1380 Appréciation restrictive du devoir de mise en garde du banquier en matière de regroupement de crédits, note sous Com. 17 avr. 2019
par Jérôme Lasserre Capdeville



ENTRETIEN

1384 Veronika Korom
Vers une nouvelle loi sur le renseignement ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr